



## ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP 2S)

RÉF. PRAP2S/S/FI/2020/V1



**Lieu**

Selon demande



**Tarif**

Sur devis



### Objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail et de la personne aidée.

- Organisme de formation habilité PRAP 2S niveau 1 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS disposant d'un formateur PRAP 2S certifié par l'INRS.

### Évaluation et validation

- La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de ses journées de formation.
- Réussite à l'épreuve certificative.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Délivrance d'un certificat acteur PRAP 2S valable 24 mois.

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuelles, le travail sera transféré à l'étude des cas sur le terrain.
- Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux, et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe au groupe de travail.

## Contenu



### Présentation de la formation : participants et attentes, objectifs, programme et organisation.

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle.
- Les enjeux sociaux et économiques :
  - La place de l'activité physique dans le travail.
  - Les principes de la prévention des risques.
  - Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur.
  - Les facteurs de risque.
- La description de l'activité de travail et repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant :
  - La notion de déterminant.
  - L'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
  - Les aides techniques à la mobilisation.
  - Les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités :
  - Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de mobilisation.
  - Déplacements naturels du patient.
  - Mise en place des techniques de mobilisation.
  - La proposition d'amélioration des postes de travail.

### Bilan de formation : tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs pour chacun, axes d'amélioration, suggestions, remise des attestations.



### Durée

21 heures (3 jours)



### Prérequis

Aucun



### Effectif

10 participants max



### Public

Personnel du secteur  
du sanitaire et social



### Référent pédagogique

Marie Bera / Directrice  
Formatrice en  
Prévention des  
Risques Professionnels,  
habilitée par l'INRS  
06 88 81 29 05  
marie.bera@prev-it.com



Déficience motrice



Déficience motrice (amputation)



Allergies



Maladies invalidantes



Maladies cardio-vasculaires



Déficience auditive



Déficience visuelle



Personne à mobilité réduite

Prenez contact avec le responsable pédagogique de l'organisme de formation qui étudiera votre situation et les possibilités d'accessibilité.

Voir le programme complet sur [prev-it.com](http://prev-it.com)